La Bibliothèque du Parlement

Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Fevrier 1891 No. 20.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE A SAINT-BONIFACE, MANITOBA Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à EDMOND TRUDEL, Directeur, Saint-Boniface, Man. Canada.

REPRODUCTIONS.

DANS LA TOMBE

I

—Il n'y a pas de duel sérieux, dit l'un: on s'égratigne; trois gouttes de sang, et on va déjeuner.

—D'ailleurs, reprit l'autre, on s'arrange pour qu'il n'y ait pas mort d'homme; ou les témoins relèvent les épées et empêchent les mauvais coups, ou c'est au pistolet et on charge avec des balles de liège.

—Le duel, tel qu'il se pratique aujourd'hui est une plaisanterie.

—Dites une charge.

Le docteur Gariel qui avait écouté jusque-là sans prendre part à la conversation, ce qui n'étonnait personne, car il n'était pas bavard, releva la tête et murmura :

—Vous croyez ?

—Pour ma part, reprit l'un, j'ai été quelquefois témoin, et, en vérité, j'estime que j'ai été complice d'une vraie plaisanterie dont seule la galerie s'effrayait.

—Ainsi pour moi, reprit l'autre. Et de fait je ne m'en plains pas, car j'avoue que j'eusse été fort embarrassé s'il m'était resté un cadavre sur les bras. Un corps ne se fait pas disparaître ; l'autorité le retrouve toujours.

Ecore une fois, le docteur dit :

—Vous croyez ?

—Nierez-vous, docteur, qu'il soit impossible de soustraire un cadavre à l'attention de la police ? Sapristi ! on sait bien si un homme disparaît, surtout s'il occupe une position quelconque dans la société. Il y a toujours quelqu'un qui se préoccupe de son absence. Maintenant, si vous me parlez de quelque vagabond, sans amis, sans famille, sans domicile.

—Et moi, je vous dis, articula cette fois très nettement le docteur, qu'il est des duels très sérieux ; qu'un homme peut être tué, et que de plus, quoique appartenant à une excellente famille, ayant des amis, lié même avec des magistrats, il peut à jamais disparaître sans que nul ne sache ce qu'il est devenu.

—Mais le cadavre est quelque part.

—Certes.

—Voyons, docteur, nous voyons à votre physionomie que vous avez quelque histoire tragique à nous raconter ; ne nous faites pas languir comme si vous n'étiez qu'un simple romancier. L'histoire ! l'histoire !

Le docteur passa la main sur son front et dit :

—Ecoutez donc.

Nous allumâmes un cigare et nous nous installâmes de notre mieux pour écouter.

Disons d'abord que nous étions absolument sceptiques, et que, en nous-mêmes, nous défiions le plus habile narrateur de nous émouvoir.

Lui, très calme en apparence et un peu pâle, ne semblait pas remarquer notre sourire légèrement ironique.

II

" Voici, fit-il. Combien y a-t-il de temps de cela ? je ne m'en souviens pas exactement, mais il y a longtemps, longtemps, vingt-cinq, trente ans. Où cela s'est-il passé ? Chez les sauvages du Nyanza ? Chez les Peaux-Rouges ? Non, en pleine France. Je vous tairai cependant le nom de la petite ville. Cherchez sur la carte de France, la petite ville est toute proche d'une faculté de médecine. Elle est entourée de villages importants et dont l'un porte un nom de bataille... tristement célèbre.

" J'en ai assez dit ; voici les faits :

" Dans la petite ville en question deux étudiants du même âge, frères par amitié, travaillaient assidûment, impatients de conquérir le titre de médecin qui de loin paraît une certitude de fortune rapide.

" Il y avait, d'ailleurs, en eux un désir plus honorable que celui de se créer une clientèle lucrative. C'étaient deux laborieux, deux passionnés, qui rêvaient les découvertes et s'évertuaient en des recherches intelligemment conduites pour vaincre quelques-uns des maux qui accablent l'humanité. Non point rivaux d'ailleurs, ni jaloux l'un de l'autre ; au contraire, ils mettaient en commun leur intelligence, leur énergie, leurs espérances, et chacun d'eux était prêt à partager avec l'autre la gloire qu'il comptait acquérir.

" C'étaient, vous le voyez, deux enfants.

" La dernière année de leurs études tirait à sa fin ; leurs examens avaient été brillants et il suffisait d'un léger effort pour parvenir au but, c'est-à-dire pour eux à la conquête de ce diplôme qui leur permettrait de travailler sans entraves, en dépit des professeurs routiniers et le plus souvent malveillants.

" Je vous le répète, c'étaient deux amis.

" Comment se fit-il qu'un jour cette amitié se transforma en haine ? Comment, alliés la veille, devinrent-ils ennemis implacables ? Un profond moraliste l'a dit : " Cherchez la femme ! "

" Cette fois, comme toujours, vous l'auriez trouvée.

" Qui était-elle ? valait-elle la rivalité furieuse qui, pour elle, avait séparé ces deux frères ? Qu'importe ! Une femme, pour ceux qui l'aiment, est toujours la première entre toutes.

" Et tous deux l'aimaient à en perdre la raison.

" De fait, ils la perdirent, car ils allaient être fous pour..."

III

Le docteur s'interrompit un moment, but une gorgée de grog ; puis il reprit en raffermissant sa voix dont, depuis un moment, le timbre avait singulièrement baissé :

—" Une haine furieuse prit la place de cette amitié ; mais par une sorte d'entente tacite, ils la cachèrent résolument à tous les yeux. Comme par le passé, on les voyait ensemble ; ensemble ils s'enfermaient dans le laboratoire ; ensemble, ils se trouvaient à la clinique.

" Un jour, ils s'adressèrent à quatre de leurs camarades, étudiants comme eux, et ils expliquèrent ceci : ils se haïssaient mortellement ; nul n'avait à connaître l'antipathie qui était en eux comme une démence incurable ; l'un des deux était de trop sur cette terre ; ils étaient résolus à se battre à mort.

" Ne croyez pas que les quatre étudiants firent quelque objection. Pendant bien longtemps, le romantisme chassé de Paris par le scepticisme, s'est réfugié en province. On croyait encore aux héros de George Sand, aux truculences de Gautier, aux Treize de Balzac. Un duel à mort ! c'était une aubaine rare.

" Pourtant, parmi ces écervelés, l'un, plus raisonnable ou plus égoïste que les autres, fit observer que les témoins d'un duel aussi grave pourraient bien être inquiétés. Justement, à cette époque, il semblait que le parquet fût en veine de poursuivre les duellistes, ce qui lui arrive par intermittences, comme vous savez.

" Redoutant ces objections des témoins, nos deux duellistes avaient prévu le cas : il s'agissait de se battre en un tel lieu que l'on défiât toute curiosité ; de plus, que le cadavre du mort, —on ne doutait pas qu'il dût en rester un sur place—pût disparaître sans que l'attention de l'autorite fût éveillée.

" Voici comment les choses se passèrent :

" Une nuit d'été, vers deux heures du matin, les six jeunes gens sortirent de leur petite ville sans que personne eût pu remarquer leur départ. Les témoins enveloppés de manteaux, cachaient quelque chose. Ce n'étaient pas des épées.

" On prit par des sentiers vicinaux où on était sûr de ne rencontrer personne, et ainsi, on atteignit le petit village de......

" On se trouva justement au pied des murs du cimetière. Tout ce monde était jeune et agile. L'escalade, d'ailleurs, n'avait rien de bien difficile. On se trouva à l'intérieur du cimetière.

" Certes, le spectacle était romantique ! Aux premières lueurs du jour, les tombes blanches émergeaient de la buée matinale comme des spectres aux bras étendus sous leurs suaires ; les croix de bois faisaient des taches noires.

" On choisit un endroit où certainement aucune inhumation n'aurait lieu avant un temps très long : cela peut se deviner facilement par la topographie des allées déjà tracées. Et quand on eut fixé le point, les quatre témoins, sortant de dessous leurs manteaux la bêche qu'ils y avaient tenu cachée, se mirent à creuser une fosse.

" Ils avaient les bras vigoureux ; ils étaient fils de paysans et savaient manier leurs outils. Après vingt minutes de travail, une fosse béait, longue de deux mètres, large d'un.

"—Est-ce bien ainsi ? demanda l'un des deux témoins.

" Les deux adversaires, qui jusque-là s'étaient promenés à travers les tombes, prenant grand soin de ne pas se rencontrer, se rapprochèrent et répondirent affirmativement.

"—Vous êtes toujours décidés à vous battre ?

"—Oui.

"—Jusqu'à ce que s'en suive la mort de l'un des deux.

"—Oui.

" Il n'y eut pas d'autre tentative de réconciliation.

" Les deux ennemis remirent aux témoins chacun une lettre qui ne devait être ouverte qu'après la mort de l'un d'eux. Les témoins acceptèrent les plis.

" Les deux hommes alors se mirent nus jusqu'à la ceinture ; il ne fallait pas qu'il restât de vêtements tachés de sang. Puis, on leur donna à chacun un couteau.

" Et ils sautèrent dans la fosse ouverte.

" Comment ils se ruèrent l'un sur l'autre, comment ils s'étreignirent, comment, fous aveuglés par la rage, ils se frappèrent, nul ne le sait ; car ils ne le savaient pas eux-mêmes, en cet accès de folie furieuse.

" Tout à coup, l'un d'eux dit d'une voix qui râlait :

"—Il est mort.

" Il,—c'était l'autre.

" Les témoins, stupéfiés par l'horreur, mais retenus par l'amour-propre,—en ce temps-là on jouait à l'impassibilité—eurent peine, tant ils tremblaient, à l'aider à sortir de la tombe.

" Il était vainqueur, il était vivant ; l'autre gisait, courbé en deux, au milieu d'une mare de sang.

" Il fallait qu'il disparût. L'un des étudiants constata la mort. Puis, on combla la fosse, on la piétina, on replaça les touffes d'herbes qu'on avait soigneusement enlevées.

" Et on rentra en ville.

" Le lendemain, les parents du mort recevaient une lettre où il leur annonçait que, pris depuis longtemps du désir de voir du pays, il partait pour le port le plus voisin et s'embarquait pour une destination qu'il ne ferait connaître qu'après son débarquement.

" Cette lettre n'arriva jamais.

" L'homme avait disparu, et jamais on ne sut ce qu'il était devenu.

IV

Les auditeurs de cette sinistre histoire étaient blêmes.

—Mais l'autre ? s'écria quelqu'un.

—L'autre, le vivant, fit le docteur d'une voix grave, c'était moi.

—Et la femme ?

—C'était une misérable ; je ne l'ai jamais revue.

JULES LERMINA.

Le Manitoba.

Jeudi, 26 Fevrier 1891.

PROVENCHER

L'hon. A. A. C. LaRiviere Elu par Acclamation

Pour ce district, la nomination a eu lieu à l'hôtel de ville de Saint-Boniface, sous la présidence de M. Auguste Gauthier, officier-rapporteur, M. L Edouard Martel agissant en qualité de greffier d'élection.

M. LaRivière est élu par acclamation. C'est là une nouvelle qui réjouira toute la population française de Manitoba, et c'est pour l'honorable député un témoignage de confiance bien mérité, nous le savons, mais enfin qui sera apprécié à sa juste valeur. L'on sait le dévoûment sans borne de notre mandataire à Ottawa depuis 1888 ; soyons bien persuadé que l'avenir sera digne du passé.

Honneur à l'électorat de Provencher qui n'a pas voulu prêter l'oreille aux candidats de paille que voulait susciter l'administration Greenway-Martin. C'est de bon augure pour l'avenir. D'ici à huit jours la lutte sera acharnée ailleurs dans la province ; espérons que nos nationaux des autres districts électoraux de la province suivront le bel exemple de leurs frères de Provencher, et que le 5 mars au soir nous pourrons annoncer la défaite des Martin, des Campbell, des Taylor et des Watson.

Le bulletin de présentation de l'hon. M. LaRivière portait les signatures suivantes :—

M A Girard, sén
Alex Murray
A W Ross, M P
Roger Marion, MPP
W Lagimodière, MPP
D H McFadden
A Lasalle
Z Magnan
E P Leacock
Dr J H O Lambert
J A Richardson
J Turenne
Alex Logan
M A Kéroack
J C Auger
J Tassé
R Goulet
Jas Furner
O Monchamp
H S Donaldson
G Vaillancourt
Jerry Robinson
J H D Munson
N Chevrier
V Mager
Elzéar Pelletier
A Lacroix
L A E Rousseau
Adélard Joyal
A Petrin
M Petrin
H Godard
Jos Richard
Eug Desautels
Ern Lecourt
E Chamberland
E Beaupré
S Gaudaur
L Morin
M Desgagné
I J Lavcie
F E Verge
A Gauvin
O Monette
N Nolin
Chs Masse
E Desroches
J P Prud'homme
E Jean
Ed Marcoux
E Genthon
A Turner
Z Poirier
F Carrière, jr
J Joyal
N St Pierre
T Beaulieu
L Thomassin
G Thomassin
Chs Cusson
Jas Lessard
Jas McAnnany
Matt McAnnany
Alf Bleau
G Arial
Jos Buron
D Guichon
R Poulin
J Bégin jr
J B Lauzon
F H Walker
F Gentès
D Joyal
L Graveline
H Beauregard
A D Lépine
J A Lévêque
H Beauregard
S Trudeau
J Letendre
L Roux
L Fournier
F Jean
A Hogue
Ald Marion
L Levreault
L Senneville
E Nadeau
F Bonnin
F Parent
Eug Lemaire
P Salé
Alexis Allaire
Geo Baxter
D Houle
J Beaubien
G Cinq-Mars
C Cazes
S Turcotte
G Desgagnés
J Roussin
E Payne
S Poliquin
Ed Masse
J Hearn
S Pion
J Hardy
L Gagnon
W C Germain
F Lévêque
J B Joyal
Chs Cusson jr
Am Marion
T Pelletier
P F Soucy
F Gingras
Jos Cusson
N H Houde
Z Marion
J B Poirier
Rév J N Ritchot
Rév L R Giroux
Rév J D Fillion
Rév Jos Messier
Rév J M A Jolys
Rév N Pelletier
Rév N Jutras
Rév M Samoisette
Rév P Pelletier
Patrice Parenteau
Narcisse Marcoux
P Parenteau
P Plamondon
J B Pelletier
Jos Landry
H Baril
E Marion
P Auger
T Cyr
T Thibault
F Nadeau
P Lafontaine
J Baudette
J Baudette sr
X Sarrasin
Jos Baril
Dr G Lanthier
W E Bissonnette
P Lafontaine
Pierre Lavallée
A Dozois
G Parisien
Geo M Pichette
Alex Pelland
C Robert
B Verrier
S Verrier
J Verrier
V Roy
A L'Heureux
D Keating
J Gaudrault
P Hebert
E Berthelet
E St Jacques
Frs LaRivière sr
Frs LaRivière jr
Louis Abrant
Hy Mousseau
Hen Mousseau
M. Laferrière
F Chartier
Hercule Decelles
Jan Hébert
Jos Hebert
F Simpson
S Burwash
Jas Swain
Alf Swain
Wm Shennan
Jos Cyr
R Coats
T D Morkill
Thos Coulter
C W Ross
E Mortlock
R B Scott
G Agnew
E P Jack
J A Lang
W Hosick
W A Letang
W J Young
R Taylor
W A Morkill
W Findlay
J B Goff
Wm Foulds
Adams Acres
W Hassett
J D Baskerville
A Davison
W Kelly
W T Acres
W Benson
John King
T H Shannon
T Fould
F Julian
D M Ure
T Coleman
G Stewart
J McMurray
J Earl
H Snarr
J Moody
F W Simpson
T Mulvey
J Gibson
G Stewart
A D Carscallen
G F Gow
R J Bell
R Turner
F G Gow
J Gattlif
L J Wood
D H Dreweatt
T S Palliser
W Wait
J H Milner
G F Wanless
H R Whit
R H Fox
S Shuman
C H Pacaud
E Brisebois
Alex Stoddart
John Kenny
L Vouriot
A Guay
N Germain
J B Lévêque
A Duhamel
E R Lloyd
J P O Allaire
F Desourdis
D Dussault
F Mondor
H Normandeau
Ern Pelletier
E Gauthier
P d'Eschambault
L Gagné
J Bédard
L Charbonneau
E Lafrance
Max Rocan
X Saucier
J Coutu
A Dupont
Jos Pelissier
H Pélissier
Jos Samson
M Muldoon
E Dupéré
Adrien Carrière
Jas Rowan
Wm Vermette
Alex Frobisher
B Normand
J Proteau
Wm Campeau
Jos Normand
C Laliberté
F Ethier
J Ethier
Jos Vermette
Jean Vermette
Johnny Vermette
Alex Vermette
Ant Vermette
Ls Lamirande
Ant Ménard
André Pilon
J B Cadotte
B St Germain
Louis Villebrun
P St Germain
Alex Trottier
Thos Church
J J Wade
Jos Delorme
T W Craven
V Nadon
J Bourgeois
T Armstrong
S Pickard
Wm Peters
R Church
John Church
G T Landry
D Leblanc, sr
Elie Leblanc
Ls Delorme, sr
A Jeannotte
Ad Jeannotte
Aug Jeannotte
P Sutherland
P Delorme
L Chamberland
L Leblanc
Jos Campeau
Z Brabant
G P Cloutier
Thos Gentès
Jos Huppé
M Toupin
E Désorcey
R Manaigre
P Désorcey
J B Desorcey
J B Vézina
I Gaudry
T Laplume
E Dupuis
Jos Dupuis
T Lafortune
L Dupuis
B Laurin sr
J A Gerald
F W Morgan
C D Maybee
J N Pelgrim
R Scott
T L Eyres
H Bayley
R Steeves
G Johnstone
G Johnston
J E Cooper
J R Copeland
J H Johnston
J Angus
W Robinson
W J Hunter
W W Unsworth
W Landy
J A Williams
Geo Winters
W Pearse
N Woodhead
W Lindsay
R Hermiston
A V Nugent
W Wilson
L Duensing
J Patterson
J W MacDonald
E Vance
T W Kowles
M Whitley
H H Mott
H Clark
W W Brooks
M Durrant
J Philips
E Nelson
F W Goodhue
P West
J F Hill
W J Dunn
G Livingston
C Smith
C Burbidge
D Hogan
G Pocock
A Johnstone
T Clark
J Stuart
Ls Desautels
H Desautels
Ed Desautels
J St Onge
J St Onge sr
F Gagnon
N Guillemain
F Hébert
L Robert
N Nolin jr
J Bérard jr
O Duhamel
Dr F X Demers
J H Stanger
E Vandal
H Pariseau
Av Desautels
Alex Desautels
Noé Lanctot
N Perrault
J Hébert
J A Nolin
F X Nolin
Aug Nolin
F Benoit
J Grouette
E Dubois
F Taillon
L B Taillon
J Champagne
P Nault
J Champagne sr
A Vandal
J Bte Desautels
John Dicaire
T Paré
Elie Vinet
F Vinet
F L'Heureux
J Dusablon
J Gobeil
F St Hilaire
P Chénard
N Lafournaise
J Cadotte
X Leclerc
G Goldie
M Goulet
A Laroche
Israël Leclair
Louis Chabot
A Beaubien
A Guertin
O Poliquin
L Laliberté
O Lord
B Bohemier
J B G Brousseau
F Courchène
A Brodeur
N Courcy
J Laporte
J B Roy
J Roy
André Nault
Ed Perrault
P Dumas
D Leblanc
J Petit
J B Lalonde
A Gaudry
J Roy dit Comtois
L Vouriot
Ed Payment
J Goffart
C A Skeffington
J Swain
J K McMillan
H Anderson
W Nixon
J Gendron
A Gendron
M Gendron
T Phaneuf
J M Prince
Jos Richard
J L S Richard
C Johnson
Ls Robert
Geo Lecland
P Brun
C LeBer
Ag Dubuc
W Prince
C Henry
J B Beaudry
N Plante
A Plante
S Johnson
J B Mondor
H Plante
R Johnson
A Lavallée
M Rémillard
J Landry
H Manaigre
G Manaigre
H Durand
J Manaigre
O Manaigre
E Mondor
M St Cerni
J O Prince
E J Prince
P H Prince
O Dufault
T Gauthier
J Desrosiers
S Mirault
U Rémillard
A Champagne
A Mousseau sr
A Mousseau jr
Oc Mousseau
Os Mousseau
G Johnson
J Grenier
D Pelletier
J Huppé
Oct Allard
F Marcotte
E Turenne
L Lambert
H Gagnier
B Racicot
O Préfontaine
Dr J A Lacombe
S Beaulieu
A Landry
A Lausière
L M P Noël
P A Tachereau
Chs Mignault
S M Barré
L A Carrière
Aug Carrière
T Bazinet
A Sicotte
F L'Heureux
Jos Caron
O Robert
J B Landry
E Rougeau
A Chouinard
E Chouinard
J Labonté
L Nadon
M Vermette
E Lemire
C Turenne
A Carrière
F X Joubert
R Carrière
Alex Carrière
F Audette
D Neveu
R Sicotte
H LaBarre
P Carey
E L'Heureux
G Sicotte
Chs Dandenault
F H Gratton
N Sicotte
U Gratton
A Lambert
C Hebert
A Vinet
E Tétrault
H Tétrault
P H Lépine
N Tétrault
Chs Théroux
G Gobeil
O Audette
J Théroux
H Harel
A Chauvin
B Ladouceur
H L'Heureux
L E Chabot
S Chabot
P Midderig
C Catellier
C Tourond
O Manseau
L Malo
J Bourgeois
O Bourgeois
R Gosselin
D Malo
Ed Bourgeois
A Poirier
J B Poirier
D Morin
A Morin
L Lambert
J Desrosiers
A Bourgeois
C Lebeau
A Malo
J Bourgeois, jr
O Poirier
E Grégoire
L G LaBarre
D McFadden
L E Martel
L St Laurent
Edouard Bélanger
N Macdonald
J B Lavoie, jr
Nap Roy
O Bellemare
R Lauzé
A Dupuis
D Cameron
T R Wilde
E Delisle
Ls Marcil
M Marion
A Vandal
O Bordeleau
Chs L'Heureux
Ls Vandal
F Baril
J Bouchard
J Boudreau
M Jutras
J B Graveline
C Graveline
F Dumont
C Boudreau
A Houle
J A R Dumas
P A d'Auteuil
F Parent
J A Poliquin
Jacques Parent
N St Godard
J B Carrière
F Carrière
C Carrière
Chs Carrière
J McCra
N Antaya
J B Paul
F Paul
Guillaume Lalenne
M St Vincent
Jos Boiteau
Romuald Marion
J Godard
T Ricard
O Ricard
Geo Guertin
Ed Gauthier
X Gauthier
J Boire
P Gauthier
J B Fillion
L Abrant
J Potvin
I Plamondon
J Plamondon
M Paul
T Paul
A Lafontaine
J Morrissette
L Paul
S Ricard
B Carrière
P J Hery
N Héry
H Héry
R Hamel
O Hamel
Eug Cartier
Jos Ste Marie
Paul Gagnon
C B Dery
Wm J Maher
H L Auger
Alexis Hamel
F Lemoine
N Olivier
J J Vandandaigue
E Coursel
E Léveillé
Ben Fortier
E Léveillé
D Alary
Ls Léveillé
L Leclerc
O Leclerc
F Préfontaine
A Gauthier
F X Fontaine
E Dorge
A Fontaine
J N Monette
J Bourbonnière
B Laplante
Az Gauthier
Frs Brodeur
J St Onge
J Gratton
W J Turner
Ph Gratton
Alf Ouimet
A Toupin
O Bourassa
Jos Daunais
W Dubreuil
S Boutin
A Taillefer
A Salé
Jos Lambert
Olivier Lambert
Joseph Pion, sen
Joseph Pion, jr
Avila Thérien
Hormisdas Thérien
P A St Laurent
C Boily
E Boily
T Boily
Ernest Savard
Joseph Savard
Joseph Boisjoli
Nap Bédard
Léopold Hébert
Euclide Dumoulin
A Normandeau
J W Normandeau
Henri Normandeau
Léon Chénier
Th Rocan
Jos Rocan
Aristide Rocan
Edmond Chartier
Jacques Chartier
H Brisebois
L Brisebois
T Michaud
Jos Granger
A Manseau
Louis Paradis
Narcisse Pelletier
Joseph Pelletier
A Pelletier
Isidore Emond
Elie Henri
F Bisson, sen
F Bisson, jr
Euclide Gratton
Roch Gratton
Nap Normandeau
Philias Normandeau
A de Cathelineau
Philippe Houde
Jos Morin
Edmond Trudel.
Ed Parent
Didier Parent
Jos Breton
Lucien Tremblay
Ls Clément
M Bouchard
H Bouchard
D Forester
G Aurel
A Dionne
W Boudreault
J B Pelletier
C Brulé
F X Mercier
Frs Parent
Alf Brulé
N Grammond
G LaRivière
Ant Duval
G Belleavance
J Delorme
Jos Jubinville, sr
A Lacharité
Jos Brulé
Cy Brulé
Frs Ruel
A Breton
Jos Perron
Jos Delorme jr
Geo Beaupré
P Durand
Al Plante
A Sarrasin
Jos Bois
E Parent
J Lacharité
A Lacharité
C Bérard
U Smith
N Moquin
G Desrosiers
A Fontaine
Frs Messier
F Letourneau
Michel Léveillé
A Blanchard
D Fisette
Octave Hamel
Cyrille Marchand
Dr M Gervais
Théophile Jetté
Edouard Ritchot
Hubert Lamoureux
Elie Fontaine
Magloire Côté
Antoine LaRocque
Wm Delorme
Wm Parisien
Philias Lagacée
Régis Perrault
Alexis Courchène
Norbert Courchène
Joseph Courchène
Chs Bohémier
Anaclet Fillion
Joseph Lépine
Grégoire Frederick
Jean Paquin
Philéas Paquin
Joseph Morand
Wm G Eddy
Hy Back
Jos Armstrong
Louis Dubreuil
J Bte Duhamel
Alex Duhamel
Pierre Chartier
F Duhamel
Pierre Duhamel
Léon Chabot
Ferd Gosselin
Hormisdas Granger
Tim Gagnon
Jos Berthiaume
Chs Pariseau
N Pariseau
Thos Pariseau
Jos Bleau
H Michaud
L P Padneault
M Bisson
N Fournier
Mathieu Pierson
Stan Jolicœur
Edouard Bonin
Eugène Goulet
Louis Gagnon
J A Lacerte
J A Nolin
Pierre Curtaz
A Girard
A Gagnon
A Parent
Wm Hespeler
F I Clarke
G A Muttlebury
D E Sprague
Geo Maxwell
D Storey
G W Allan
C S Hoare
D Macarthur
A M Nanton
J S Aikins
Ant Lucier
A McNabb
Félix Trudeau
Jos Larence
André Beauchemin
Ambroise Berard
Jos Dubois
Pierre Villebrun
Nap Bérubé

A bas Martin, le persécuteur de la population française !

Elections par acclamation

A 4 heures aujourd'hui les dépêches nous annoncent les élections suivantes par acclamation :

Provencher—L'hon. A. A. C. LaRivière.
Québec-Est—L'hon. W. Laurier.
Lotbinière—Dr Rinfret.
Gaspé—Z. Joncas.
Dorchester—Dr Vaillancourt.

Dans la Colombie-Anglaise il doit y avoir au moins deux députés élus lesquels sont favorables à l'administration de Sir John A. Macdonald.

JOSEPH MARTIN

Encore sur la question des Ecoles

Après avoir lu les paroles suivantes prononcées par le député libéral dans le comté de Selkirk, le trop fameux Joseph Martin, nous sommes certain qu'aucun des nôtres pensera même un instant à voter en sa faveur.

Nous traduisons de la *Tribune* d'hier soir, la feuille officielle de MM. Greenway et Martin, qui donne le compte-rendu d'une assemblée tenue par son candidat :

Il y avait une question qui intéressait au plus haut point la population de Manitoba, c'était l'acte des écoles nationales, récemment passé. Le sort de cet acte dépend du gouvernement de la Puissance. Tout ce qui pouvait être fait à ce sujet par la législature locale a été fait, et les causes qui ont été entendues par les tribunaux de Manitoba ont été décidées en faveur de l'acte. Le terrain de la dispute sera maintenant dans l'enceinte du parlement fédéral. Les députés conservateurs à la chambre locale s'étaient opposés avec acharnement à cette mesure, et l'on a aussi réussi à se faire appuyer dans d'autres quartiers, malgré cela, l'acte avait été adopté et c'était maintenant au gouvernement de la Puissance de dire s'il allait être désavoué ou non.

....

M. Martin dit que son attitude sur la question des écoles serait toujours la même. S'il était élu, il suivrait à Ottawa la même ligne de conduite que celle qu'il avait suivie ici. Les libéraux avaient autant de chances d'arriver au pouvoir que les conservateurs, et il était prêt à opposer par sa parole et par son vote tout effort qui pourrait être tenté pour rappeler l'Acte des Ecoles de Manitoba.

M. Martin ajouta qu'il avait adopté cette loi des écoles pour la vie, et il l'allait défendre jusqu'à la fin. Si l'acte n'est pas constitutionnel, la constitution devrait être changée, et il n'y avait rien pour empêcher ce changement si le peuple le désirait

On essaie de persuader quelques-uns de nos amis que l'élection de M. Martin serait chose désirable parce que l'on s'en débarrasserait au local. Ce serait là une grave erreur. Son élection pourrait être considérée comme une approbation de son odieuse politique, et lui permettrait de continuer à Ottawa l'agitation dangereuse qu'il a commencée ici. Que tous donc votent contre Martin.

Votez pour Daly dans Selkirk.

NOTES ELECTORALES

Winnipeg

Sir Donald A. Smith, devant être élu sans opposition à Montréal, a remercié les conservateurs de Winnipeg, qui l'avaient choisi comme candidat.

Samedi dernier, les conservateurs se réunirent de nouveau et choisirent unanimement Hugh J. Macdonald, avocat de Winnipeg, comme candidat.

On sait que le candidat libéral est M. Isaac Campbell, député à la législature locale qui a, non-seulement voté avec Martin pour l'abolition de la langue française et des écoles catholiques, mais qui a même été l'un des plus chauds défenseurs de ces lois odieuses.

Ce qui nous étonne dans la présente lutte à Winnipeg, c'est de voir une couple de Canadiens-français aveuglés par l'esprit de parti, appuyer la candidature de M Campbell. On connait le patriotisme de ces gens-là. A bon entendeur, salut.

Lisgar

La lutte, quoique peu sérieuse dans Lisgar, mérite cependant que l'on s'en occupe. L'opposant de M. Ross est le même John Taylor qui entrait dans le ministère local, pour remplacer notre ami, M. Pierre Delorme. Jamais nous l'avons compté au nombre des nôtres ; au contraire, M. Taylor a toujours fraternisé avec nos ennemis les plus acharnés, et aujourd'hui, c'est à leur appel qu'il est candidat contre M. Ross. Ses parrains sont MM. Greenway, Martin et Smart. Point de merci pour ces gens-là !

Selkirk

Nous avons le ferme espoir que dans ce comté, pas un seul vote français, pas un seul vote catholique ne sera enregistré en faveur du candidat libéral, Joseph Martin.

Compatriotes, rappelez-vous que cet homme est l'auteur des lois iniques qui nous privent de nos écoles nationales et qui ont été cause de l'abolition de la langue française comme langue officielle.

Il ne faut rien épargner pour lui faire essuyer une éclatante défaite car il veut entrer au parlement fédéral pour défendre ses lois odieuses.

Les meilleures nouvelles nous viennent de toutes les parties du comté : M. Daly, nous l'espérons fermement, sera réélu par une bonne majorité.

Il ne sera pas hors de propos de citer l'opinion qu'ont certains de nos confrères anglais de l'ex-procureur général, l'apôtre tout dévoué à la cause du fanatisme et de l'intolérance religieuse en cette province.

Nous donnerons d'abord quelques extraits d'un article du *Free Press*, de Winnipeg, feuille libérale et la plus considérable de toute la province.

M. Martin livra au *Northern Pacific* le chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge avec la stipulation expresse qu'aucune autre compagnie de chemin de fer n'aurait la permission d'en jouir. Son premier marché avec le *Northern* était extravagant, et il était entaché de corruption et de malhonnêteté parce qu'il contenait des dispositions qui pourvoyaient à un pot-de-vin de $500 par mille soit à une somme totale de $90,000. Ce montant était destiné aux promoteurs, comme il a été obligé de l'admettre lui-même quand il lui a fallu donner des explications. La province était tout simplement vendue et M. Martin était le serviteur infidèle qui jouait le rôle de traître.

Est-il nécessaire d'aller plus loin et de spécifier pourquoi M. Martin ne saurait être accepté par les libéraux honnêtes ou les honnêtes gens à quelque parti qu'elles appartiennent ? Le pays ne saurait avoir oublié son passé. Peut-on ajouter foi aux promesses qu'il fit avant les élections ? En janvier 1888, il se rendit à Saint-François-Xavier et là donna l'assurance aux électeurs Canadiens-français que si son parti arrivait au pouvoir, il conserverait comme inviolablement sacrés le système des deux langues et celui des écoles séparées. Quelques mois après ayant les rênes du pouvoir, il les abolissait tous les deux. Pouvait-il y avoir quelque chose de plus bas ? Comment un pareil homme peut-il inspirer la confiance ? Tous connaissent ce qu'il a fait au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Lorsqu'il était dans l'opposition il fallait que la province pourvût sans délai à la construction de cette voie ferrée. Depuis qu'il est au timon des affaires, il a tout fait pour faire avorter le projet. Il est aujourd'hui l'un des ennemis les plus acharnés de l'entreprise. Est-ce là l'homme dans lequel on peut avoir confiance ? Est-ce là l'homme qu'on doit envoyer à Ottawa, au moment critique de la réalisation ou de la non-réalisation de ce grand projet ?

Il était pauvre quand il devint ministre. En moins de deux ans, le journal qui est son organe personnel au Portage-la-Prairie et qui est en partie la propriété de son associé comme avocat, était capable d'annoncer qu'il marchait *au premier rang des capitalistes provinciaux*. Son salaire comme procureur-général était de $3,000. D'où sa richesse lui est-elle venue ? C'est là une question que les libéraux honnêtes sont forcés de se poser.

La candidature de l'ex-procureur-général Martin inspire au *Standard*, journal indépendant publié à Carman, dans le comté de Selkirk, les réflexions suivantes que nous traduisons :

............Nous croyons honnêtement que M. Martin est incapable de représenter Manitoba à Ottawa, et nous donnons ci-après quelques-unes des raisons qui nous font entretenir cette opinion.

1. Parce que nous croyons que sa manière d'agir est vulgaire, intéressée et absolument dépourvue de scrupules ; et que s'il était élu, il serait un sujet d'humiliation pour la population de ce district électoral.

2. Parce que pendant qu'il était dans l'opposition, durant l'administration de M. Norquay, il était un champion enthousiaste du projet du chemin de fer de la Baie d'Hudson, et aussitôt qu'il devint vice-président du chemin de fer *Northern Pacific & Manitoba*, il s'opposa avec autant d'enthousiasme et moins de sincérité à la construction de cette même voie ferrée, contrairement aux meilleurs intérêts de la population de Manitoba et du Nord-Ouest.

3. Parce que nous ne croyons pas que cette double position de premier officier en loi de la province et vice-président d'une corporation de chemin de fer étrangère était compatible avec une honnêteté de dessein, ou dans l'intérêt de la population qui l'avait choisi et qu'il avait juré de servir.

4. A cause de la part qu'il a prise dans le projet honteux d'exploiter à son profit les revenus municipaux de Portage-la-Prairie au moyen d'une vente de terrains pour taxes, alors qu'il était procureur-général, et quand il était de son devoir de protéger et défendre l'intérêt public.

5. Parce que dans son récent procès pour libelle contre M. W. F. Luxton dans lequel, de demandeur qu'il était il devint défendeur de fait, son propre témoignage fut une source de discrédit pour lui-même, et *neuf* jurés sur les douze dirent implicitement qu'il était un officier public malhonnête.

6. Parce que nous ne croyons pas que M. Martin ait du patriotisme comme citoyen et soit honnête comme officier public. Et parce que nous croyons que s'il était élu, il emploierait plus de temps et apporterait plus d'attentions à arrondir son magot qu'il s'occuperait de l'intérêt public.

Ce sont là quelques-unes des raisons, dites carrément pourquoi nous regretterions de voir M. Martin élu pour la chambre des communes, et elles sont d'une telle importance qu'elles se recommandent à la mure considération de tous les électeurs honnêtes et intelligents du comté de Selkirk, quelque soit le parti auquel ils appartiennent.

Voici, d'un autre côté, ce que nous lisons dans le *Monitor*, de Morden, petite ville située aussi dans le comté de Selkirk :

L'hon. Joseph Martin, le candidat libéral, a aujourd'hui la réputation la plus abjecte de tout Manitoba, comme homme politique, et nous allons prouver ce que nous avançons à la satisfaction de tous ceux qui n'ont point de préjugés.................

Notre unique désir est d'épargner à notre pays la disgrâce d'être représenté par un annexioniste, un athée et un homme que le premier ministre, M. Greenway, dit *ne posséder ni cœur ni conscience*, et un homme qui s'est montré le pire des ennemis que les cultivateurs de Manitoba aient jamais eus.

Tous se rappellent les troubles occasionnés par la question du désaveu ; tous se rappellent l'agitation faite par M. Martin par toute la province, à propos du monopole écrasant de la Cie du Pacifique.........
Tous se rappellent comment les cours décidèrent que les lignes du Pacifique pouvaient être traversées par le chemin de la Vallée de la Rivière Rouge.

C'est après cela qu'à M. Martin fut offerte l'occasion de montrer s'il avait à cœur ou non les intérêts de Manitoba, Survint le *Northern Pacific*, et en dépit de toutes les promesses antérieurement faites à notre population que le chemin de la Vallée serait ouvert à toutes les lignes rivales qui le désireraient, M. Martin conclut un marché avec les autorités du *Northern* par lequel elles seules rentraient en possession du chemin,—créant par là un autre monopole.

L'on espérait cependant que M. Martin pourrait encore faire quelque chose pour diminuer les taux de fret sur le grain exporté. Après avoir attendu longtemps, quel arrangement fut-il pris, pensez-vous, électeurs de Selkirk ? Celui-ci simplement, que les autorités du *Northern* s'engageaient magnanimement à ne charger PAS PLUS que les taux élevés alors en existence. L'impudence et la trahison manifeste qui a présidé à la conclusion d'un tel arrangement a ébahi les cultivateurs de Manitoba. Après avoir élu ces hommes pour remplacer Norquay et réduire les taux de fret ils ne font que les confirmer absolument et ils introduisent une puissante corporation pour dépouiller et pressurer les cultivateurs laborieux de Manitoba. Les agitateurs de Winnipeg ont obtenu quelque réduction sur le taux du fret de leurs marchandises, mais les cultivateurs n'ont rien eu jusqu'à présent,

Nous laissons à votre jugement de décider si l'homme qui a été partie à cette insulte et à cette trahison mérite d'avoir vos votes.

Marquette

Les nouvelles que nous recevons de ce district sont très favorables à l'élection de M. Boyd, contre l'ami de M. Martin : M. Watson.

Il est probable que nous obtiendrons une victoire sur toute la ligne.

A bas le fanatique Martin !

NAISSANCES

LEMAIRE.—En cette ville, le 23 courant, Madame Eugène Lemaire, une fille

BÉLIVEAU.—En cette ville, le 24 courant, Madame Hormisdas Béliveau, un garçon.

LECLERC.—En cette ville, le 24 courant, Madame Jean-Baptiste Leclerc, un garçon.

ARIAL.—En cette ville, le 26 courant, Madame Gabriel Arial, un garçon.

DECES

LAPORTE.—A Winnipeg, le 20 courant, à l'âge de 44 ans, M. Zéphir Laporte, hôtelier.

AVIS.

AVIS est donné par le présent que la Compagnie de terres et de placement (à resp. limitée), une compagnie constituée par lettres patentes en vertu de "l'Acte des compagnies," s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte spécial d'incorporation, avec pouvoir de posséder des terres et d'emprunter des deniers en sus des pouvoirs déjà possédés par elle, et pour étendre ses pouvoirs sous d'autres rapports.

Par ordre des directeurs,

H. S. HOLT,
Secrétaire-Trésorier.
Daté à Montréal, 12 fevrier 1891.
9i 18.2

Ou sont les Traitres ?

Sous ce titre, notre confrère de *La Patrie*, de Montréal, proteste contre notre appel aux électeurs manitobains de s'opposer aux candidats de MM. Greenway, Martin & Cie.

Il y a quelque temps M. Greenway *était un tory ardent*, dit le confrère.

Voilà une nouvelle qui nous vient de loin. Où donc le confrère a-t-il pris ce renseignement ? Depuis qu'il habite Manitoba, M. Greenway n'a jamais cessé d'appartenir au parti libéral et a toujours été considéré comme étant le chef de ce parti. Il était également libéral lorsqu'il siégeait à Ottawa, il y a une quinzaine d'années.

Il est également faux de dire avec le confrère que M. Greenway soit arrivé au pouvoir *grâce à l'appui de Sir John A. Macdonald*

Le ministre Smart, en présence de M. Greenway, son chef, annonça la politique persécutrice du gouvernement provincial, avant la visite de Dalton McCerthy et ce ne fut pas, conséquemment, à l'instigation de ce dernier que *Martin présenta ses fameux projets de loi*, car le ministère Greenway-Martin *songeait à mal* depuis longtemps avant la visite de l'agitateur des *equal-rightistes* En sorte qu'il *n'est pas juste de dire que ce sont les conservateurs qui ont mis le feu aux poudres dans Manitoba.*

Avant de pousser plus loin la discussion, le confrère montréalais voudra-t-il nous dire la réponse de M. Laurier sur la déclaration de M. Watson, son candidat dans Marquette ?

Est-il vrai que M. Laurier a autorisé M. Watson à déclarer aux électeurs, qu'advenant l'accession des liberaux au pouvoir la loi des écoles du procureur-géneral Martin ne serait pas désavouée par eux ?

Par une dépêche de Rimouski, nous apprenons la mort de M. George Sylvain, ancien député au parlement du Canada et père de M. A. Sylvain, de Winnipeg.

Votez pour Ross dans Lisgar.

Nouvelles Politiques

C'est aujourd'hui que se fait l'ouverture de la 4me session de la 7me législature de Manitoba.

Après l'élection d'un orateur devenue nécessaire par la mort de l'hon. M. Winram et la lecture du discours du trône, le gouvernement demandera un ajournement qui durera jusqu'après les élections fédérales. M. Greenway et ses collègues sont anxieux de prêter main-forte à l'ex-procureur Martin dans le comté de Selkirk.

Trois divisions électorales sont vacantes dans Manitoba : Winnipeg-Sud, dont le mandataire, M. Isaac Campbell, est candidat pour les Communes dans Winnipeg ; Portage-la-Prairie, qui était représentée par M. Joseph Martin qui, lui aussi, tente fortune au fédéral, et enfin, la division de Manitou, qui avait comme député feu l'hon. M. Wm Winram.

Il n'y a pas encore de candidats connus, moins, cependant, à Manitou où M. James Houston à été choisi mardi pour faire la lutte en faveur des conservateurs.

Il y a un comité français en faveur de la candidature de M. Hugh J. Macdonald d'ouvert au-dessus du magasin de M. Radiger, rue Principale. Il y aura une assemblée ce soir à 7 heures p.m. M. Macdonald portera la parole. Tous les électeurs français sont cordialement invités d'être présents.

Une dépêche dit que Mgr Fabre a adressé à son clergé une lettre circulaire qui a été lue dans toutes les églises du diocèse de Montréal dimanche dernier. Sa Grandeur attire l'attention de ses ouailles sur les libertés dont elles jouissent à l'ombre du drapeau anglais lequel protège plutôt qu'il ne domine, lequel nous assure les plus précieuses libertés sanctionnées par des traités solennels et qui nous assure nos lois, nos institutions, notre langue et par-dessus tout notre religion. Puissions-nous, Nos Très Chers Frères, ajoute Sa Grandeur, rester fidèles à nos traditions et à nos obligations sous ce rapport, afin que notre pays ne soit pas exposé à perdre ce qui lui est favorable et qui est un sujet d'admiration pour les peuples des autres pays.

Votez pour Macdonald dans Winnipeg.

Chronique Locale.

—Voyez la nouvelle annonce de M. F. E. Verge, au bas de cette page.

—M. Eugène Prieur est revenu de la province de Québec. Madame Prieur est retenue à Montréal par la maladie de ses enfants.

—Dimanche prochain, à 4 heures de l'après-midi, il y aura une assemblée de l'Union Métisse Saint-Joseph, à la résidence de M. Charles Genthon. Le but de l'assemblée est de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante.

—Quel magnifique assortiment de poissons ! Voilà le cri poussé par toutes les personnes qui passent devant le bel établissement de Anderson & Lemieux. En voici la liste :

Poisson frais : — Eperlan, petit poisson des chenaux, poisson blanc du lac Winnipeg, huîtres.

Poisson salé : —Morue verte de Québec, hareng du Labrador, morue désossée, anguilles, maquereau, truites, saumon et poisson blanc.

Poisson fumé :—Morue et hareng

Poisson en conserve : —Homard, saumon, sardines françaises à l'huile, sardines à la sauce aux tomates, sardines à la moutarde, maquereau, morue fumée, thon mariné à l'huile extra, maquereau à la sauce aux tomates, anchois à l'huile, anchois aux épices.

—Les officiers de la ville ont été engagés à la séance du conseil, hier soir Trésorier, M. E. R. Lloyd, avec un salaire de $350.00 ; greffier, M. J. C. Auger, avec un salaire de $200.00 ; évaluateur, M. P. F. Soucy, avec un salaire de $150.00 ; constable, M. Joseph Gagnier, avec un salaire de $500.00.

A bas Martin, l'auteur de l'odieuse loi des écoles !

—Sérieuse arrestation—Deux de nos compatriotes ont été trouvés coupables, la semaine dernière, d'avoir offert en vente des thés et cafés de première qualité, à des prix si bas que quelques jaloux, soupçonnant qu'ils les avaient volés, les firent arrêter. Nous apprenons cependant qu'ils ont été acquittés honorablement, ayant prouvé qu'ils avaient payé argent comptant les marchandises en question, et qu'ils pouvaient, par conséquent, vendre extrêmement bon marché ; nous nous réjouissons de cette nouvelle, vû que ces messieurs achètent d'une maison bien connue de notre public, et qui sait toujours donner satisfaction quant aux prix et à la qualité ; nous voulons parler de la maison Anderson & Lemieux, le rendez-vous des Canadiens français, 245, rue Principale, Winnipeg.

Votez pour Boyd dans Marquette.

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte pour modifier le chapitre 89 des actes passés en la cinquante-deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte permettant à la Cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine," en prolongeant de deux ans le délai fixé pour commencer et compléter les travaux autorisés par le dit acte ;

2. En autorisant le gouverneur-général en conseil à approuver des plans et travaux qui dispenseraient de construire toute écluse ou canal pour des fins de navigation ;

3. Pour valider toute convention qui peut être conclue avec une ou des personnes ou une compagnie pour la construction et la propriété des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs pour la Cité de Winnipeg.
Daté à Winnipeg, ce sixième jour de janvier A.D. 1891. 9i 4 2



DES SOUMISSIONS cachetées, marquées " Effets d'habillement pour la Police à Cheval," et adressées à l'hon. Ministre des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de lundi le 9 mars 1891.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les quantités requis, en s'adressant au soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N.-O.

Ottawa, 9 février 1891. 2i 25.2



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe " Soumission pour la limite de bois No. 591, laquelle devra être ouverte le 30 mars 1891," seront reçues au département jusqu'à midi de lundi, le 30 mars prochain, pour un permis de couper du bois sur une limite No. 591, située sur la rivière Bad Throat, un tributaire du Lac Winnipeg, dans la province de Manitoba, contenant une superficie de 35 milles carrés, plus ou moins.

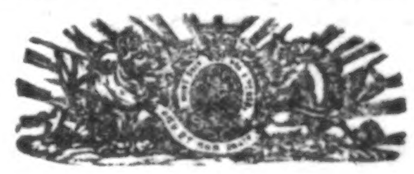
Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 13 fév. 1891. 1i 26.2



DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 31 mars prochain, pour l'achat *en bloc* des terrains suivants, au Lac Plat, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police Montée, avec aussi toutes bâtisses et autres améliorations qui pourraient s'y trouver, savoir :—

La moitié est de la section 16, Township 16, Rang 23, à l'ouest du 1er méridien principal, le quart nord-ouest de la section 18, dans le même township, le quart nord-ouest et les subdivisions légales 4, 5 et 6 de la section 19, dans le même township, le quart sud-ouest de la section 22, dans le dit township, la moitié est de la section 24, Township 16, Rang 24, à l'ouest du 1er méridien, et la moitié sud de la section 27, même township, contenant environ 1560 acres de terre plus ou moins.

La soumission doit être accompagnée d'un chèque pour le montant offert et accepté par une banque incorporée.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas prises en considération. La plus haute ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 28 Jan. 1891. 6i 11.2

CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner—Salut :

CONSIDÉRANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé " Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statué, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, où d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal par-devant lequel la conviction a lieu :

Sachez donc, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

En foi de quoi, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

jl 5.11.2

AGRICULTURE

FLEURS D'APPARTEMENT

Voici le temps où le soleil devenant plus chaud et les jours plus longs, les plantes d'appartement vont se couvrir de fleurs; malheureusement plus de chaleur et de lumière signifie augmentation des insectes nuisibles, comme les araignées rouges, aphis, pucerons verts et autres qui font ordinairement le désespoir des amateurs de fleurs d'appartement.

C'est pourquoi quelques mots sur la manière de détruire ces insectes nuisibles ont bien leur place aujourd'hui. De tous ces petits insectes malfaisants, le puceron vert est le plus facile à détruire par l'emploi du tabac: placez vos plantes dans un local bien clos et remplissez-le de fumée de tabac. La chose est facile à faire au moyen d'un grand sac de papier, ou mieux au moyen d'une boîte assez grande sous laquelle vous faites brûler du tabac en feuille après y avoir placé préalablement les plantes infestées. La fumigation peut durer une demi-heure environ. Cependant la fumée de tabac endommage le feuillage et les fleurs de certaines plantes; les uniraires sont de ce nombre. Pour ces plantes préparez une légère infusion de tabac de la couleur d'un thé faible, et plongez-y vos fleurs. Les pucerons verts ne pourront résister à ce traitement.

Les petites arraignées rouges sont plus incommodes, elles résistent aux fumigations du tabac; le meilleur moyen de s'en débarrasser c'est par des arrosages et des lavages fréquents avec de l'eau de savon Cet insecte nuisible ne résiste pas à l'humidité, tandis qu'il se propage pour ainsi dire à l'infini à une température chaude et sèche.

Un insecte qu'on croit fort innocent et qui est cependant très nuisible dans un pot de fleurs c'est le ver de terre. Pour le chasser plongez vos pots dans de l'eau de chaux pendant une demi-heure au moins; ne craignez pas que cette eau endommage vos plantes, elle leur sera plutôt bienfaisante.

Si vous faites une guerre incessante aux insectes nuisibles qui dévorent vos plantes, si vous entretenez ces dernières dans un état rigoureux de prospérité, si vous augmentez graduellement les arrosages à mesure que la chaleur augmente, vous serez récompensés, j'en suis certain, de ces soins assidus, par mille et une beautés qui écloront tous les jours sur vos plantes qui égaient et ornent si bien votre demeure dans un temps où tout est triste au dehors, alors qu'il n'y a que neige et frimas.

DOIT-ON SOIGNER LES VACHES DEUX OU TROIS FOIS PAR JOUR EN HIVER ?

Doit-on soigner les vaches durant l'hiver deux fois par jour ou trois fois? Telle est une question qui a été souvent discutée et qui a des partisans des deux côtés; cependant, si l'on en croit des autorités très compétentes en cette matière, une vache que l'on soigne deux fois par jour est tout aussi bien que celle que l'on soigne trois fois. S'il en est ainsi, tous les cultivateurs désireux d'épargner un temps précieux qu'ils peuvent employer ailleurs devraient adopter la méthode de ne soigner leurs vaches que deux fois par jour durant l'hiver. Voilà comment M. le gouverneur Hoard, un agronome américain distingué, traite cette question:

"D'après moi, les deux méthodes de soigner sont en usage depuis longtemps sans qu'on ait pu y trouver une grande différence par rapport aux vaches. Ces dernières peuvent prendre la nourriture dont elles ont besoin tout aussi bien en deux repas qu'en trois, pourvu que la nourriture soit en quantité suffisante et de bonne qualité La différence et les avantages qu'il y a dans ces deux modes de soigner se trouvent donc seulement dans l'épargne de temps que peut faire ou non le cultivateur en adoptant l'une ou l'autre de ces méthodes de soigner. Maintenant, tout le monde admettra que le mode de soigner le bétail seulement deux fois par jour ménage un temps considérable, ce qui est bien à considérer durant l'hiver où les jours sont si courts, où l'on peut faire si peu d'ouvrage.

"L'estomac de la vache est fait de telle façon qu'il peut contenir une grande quantité de nourriture que la vache mastique à peine quand elle la prend, mais qu'elle rumine plus tard à loisir; c'est pourquoi je suis convaincu qu'elle est aussi bien en ne prenant que deux repas par jour. Il est étonnant de voir comme les vaches s'habituent vite à cette diète. Non-seulement elles n'attendent pas leur nourriture le midi, mais même elles la prennent à peine si on leur donne.

RECETTE

Lorsqu'on se donne une entorse, il faut de suite plonger le membre qui est atteint dans l'eau froide ou dans l'eau à la glace si l'on peut s'en procurer.

On l'y laissera au moins trois ou quatre heures.

De cette manière, on diminue l'irritation qui a lieu, et l'on prévient le gonflement et l'inflammation qui sont les suites immanquables d'une entorse lorsqu'on ne fait rien pour s'y opposer.